

CVC vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2022

Nous vous annonçons l'an dernier le renouveau de notre revue CVC et la création de la lettre de l'AICVF. Nous espérons que ces deux vecteurs d'informations vous auront apporté satisfaction.

Nous tenions tout particulièrement à vous faire partager, dans cette nouvelle revue, les travaux de nos deux comités techniques. Ces derniers nous font part des bonnes pratiques pour notre profession et nous mettons un point d'honneur à apporter à nos membres cet éclairage.

Le comité de la revue vous adresse tous ses vœux les plus sincères, pour vous et vos proches pour cette année 2022. Qu'elle vous apporte santé et bonheur pour tous. ●



Concours AICVF 2022 de l'Innovation : les 3 lauréats sont...

Il était prévu de remettre les Prix des 3 lauréats de cette 12^{ème} édition du Concours AICVF de l'Innovation à l'occasion de la cérémonie des vœux du Président, le 13 janvier.

Le contexte sanitaire de ce début d'année a conduit à reporter cet événement au 29 mars prochain. Sans attendre cette date, il est donc temps de rendre publics les noms des trois lauréats. Rappelons qu'ils ont été attribués par le Jury du Concours, parmi les huit nominés dont le numéro de décembre 2021 de CVC s'est fait l'écho.



Le Premier Prix est décerné à la société **TIPEE** pour **Renoir**, méthode numérique d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage

dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier.

Le Deuxième Prix est décerné à la société **TITANAIR** pour **Greentex**, filtre pour CTA avec une fibre synthétique en polypropylène



permettant d'obtenir une forte efficacité et de très faibles pertes de charge.



Le Troisième Prix est décerné à la société **GRDF** pour sa démarche RSE «Vert...l'Avenir» visant un triple objectif : stratégie bas-carbone de l'entreprise, engagement des salariés et ancrage territorial.

Ces trois Prix s'inscrivent largement dans les objectifs du Concours AICVF de l'Innovation comme le montre le tableau ci-dessous :

	TIPEE	TITANAIR	GRDF
Transmission d'un savoir-faire			
Montée en compétences de la filière	X		
Prise en compte des enjeux environnementaux	X	X	X
Innovation et originalité d'un produit ou d'un service	X	X	X
Management et performance globale de l'entreprise			X

Nous reviendrons de façon plus détaillée sur ces trois innovations dans le prochain numéro de CVC (mars 2022). Bravo aux trois entreprises lauréates que l'AICVF félicite chaleureusement ! ●

Paul Brejon,
président du Jury du Concours de l'Innovation

Report du colloque «l'Économie circulaire dans les métiers du Génie Climatique» et remise des prix AICVF

Initialement prévu pour le 13 janvier le colloque AICVF «l'Économie circulaire dans les métiers du Génie Climatique» précédant la cérémonie de remise des Prix de l'AICVF et les vœux du Président Michel Duclos a dû finalement être annulé pour les raisons sanitaires que l'on connaît. Cette manifestation est reportée au 29 mars prochain, à 16h30, en présentiel, dans l'amphithéâtre de la Tour Saint Gobain à la Défense (Place de l'Iris - 92500 Courbevoie).

Au programme :

1^{ère} partie

L'économie circulaire dans les métiers du Génie Climatique.

- Retour d'un sondage sur la perception de L'économie

circulaire chez les professionnels du Génie Climatique - Solène Duprat (BET Scoping)

- Enjeux et objectifs de l'économie circulaire dans le secteur du Bâtiment - mise en place des politiques publiques - Grégory Fauveau (ADEME- Délégation Régionale Ile-de-France)

- L'économie circulaire en vraie grandeur : l'exemple de la Société « Les Eco-opérateurs » - Lionel Gocel (Groupe Gocel).

2^{ème} partie

- Remise des Prix Roger Cadiergues
- Remise des Prix de l'Innovation AICVF

Un cocktail convivial clôturera cette fin d'après -midi. ●

Ça se passe en régions

AICVF Languedoc-Roussillon

Réunion technique du 25/11/2021

Notre dernière réunion technique s'est déroulée à l'Aéroport Hôtel de Fréjorgues avec pour thème la RE2020. 65 personnes avaient fait le déplacement parmi lesquelles **Michel Duclos** et **Bertrand Montmoreau**, président national et ancien président national, qui nous ont fait l'honneur d'être présents. De nombreux jeunes avaient également fait le déplacement, apportant un espoir pour l'avenir de notre association au niveau local.

Guy Friquet, notre président régional, a ouvert la réunion en les remerciant de leur présence.

Eduardo Serodio, référent certification environnementale chez Izuba, a ensuite pris la parole pour aborder les derniers enjeux de la RE2020 et ses trois axes principaux, à savoir :

- Sur la base des expérimentations E+C- (objectifs, exigences et retours) : la nécessité d'aller au-delà des exigences de la RT2012 et en particulier sur les performances de l'isolation et quel que soit le mode de chauffage ; en utilisant les indicateurs Bbio, Cep-nr, Cep, Ic énergie, Ic construction et DH.

- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments neufs, de leur construction à leur démolition (recyclage des matériaux) en passant par la phase d'exploitation pour diminuer l'impact sur le climat.

- La prise en compte du confort de vie des occupants, surtout en été, compte tenu des futures conditions clima-



tiques et des épisodes de canicule toujours plus fréquents. Les bâtiments devant être conçus pour faire face à ces aléas via une évolution des rafraîchissements passifs.

Malgré un sujet fortement technique, l'intervenant a mené sa présentation de manière abordable par tous, en passant du politique au juridique, et par tous les acteurs de la filière. Nous l'en remercions et le félicitons. La présentation s'est terminée sur un débat et une session de questions-réponses.

A l'issue de cette présentation, l'assemblée générale extraordinaire de l'AICVF s'est tenue pour valider le nouveau règlement et les nouveaux statuts, le quorum n'ayant pas été atteint initialement lors de l'Assemblée de Reims.

Michel Duclos a également pris la parole pour confirmer les engagements de l'AICVF dans sa contribution au développement scientifique de ses métiers propres, des besoins de reconnaissance par les pouvoirs publics, et surtout sur les projets à venir comme par exemple la possibilité d'assurer

un rôle de société de formation.

Les textes des résolutions ont été votés :

- Approbation de reconnaissance d'utilité publique de l'association.
- Approbation des nouveaux statuts de l'association.
- Approbation du nouveau règlement intérieur de l'association.
- Approbation des pouvoirs donnés au président et 1^{er} vice-président de l'AICVF sur des modifications non substantielles des statuts demandées par l'administration ou le Conseil d'état.

Les quatre résolutions susnommées ont été votées à l'unanimité des membres de l'AICVF présents.

Enfin, un grand moment d'émotion a suivi cette Assemblée générale : nous avons rendu un bel hommage à notre ami **Michel Brun**, cocréateur de notre association en Languedoc-Roussillon en 1961. Il avait 23 ans. A cette occasion Michel Duclos a remis pour la première fois une médaille «Grand Or» à cette personnalité d'exception. Chaleureusement applaudi et très ému par cette reconnaissance, il nous a tous remerciés en re-

traçant ses 60 années passées au sein de l'association, un moment magique. Cher Michel nous te remercions.

Le buffet dinatoire qui s'ensuivit, fut également un long moment d'échange pour tous les participants. ●

Yvan Corp-Schmitt,
membre du bureau AICVF-LR



(Il n'aura pas échappé à nos lecteurs les plus attentifs que ces photos sont déjà parues le mois dernier. Nous les publions de nouveau, mais cette fois-ci... avec le bon texte ! Avec toutes nos excuses aux intéressés).

AICVF Auvergne Balade ensoleillée en Auvergne

Vendredi 17 décembre 2020, L'AICVF Auvergne est allé visiter le parc solaire de Billom exploité par la société Valorem. Ce site est implanté sur une ancienne carrière d'argile, qui était exploitée jusqu'en 1966. Celui-ci a été reconverti en centre d'enfouissement pour pneus jusqu'en 2014. En 2017 un projet de revalorisation est lancé, et en 2019 le projet de parc solaire sort de terre. Il totalise environ 12 000 panneaux photovoltaïques pour une puissance crête de 5 MW, repartis sur une surface clôturée de 14 hectares.



Un projet d'extension est prévu et permettra d'ajouter une puissance crête de 2,5 MW.

La contrainte technique principale de ce site est la non-possibilité de couler des fondations pour supporter les structures des panneaux. La solution a été de créer sur place de simples plots béton posés sur le sol, ainsi que des chemins de câbles.

Cette visite s'est poursuivie par un moment convivial autour d'un brunch. ●

Olivier Arroyo,
président AICVF Auvergne

AICVF Bretagne-Pays de la Loire

Réunion AICVF Partenaires du 20 janvier 2022

La première réunion AICVF de l'année en Bretagne-Pays de la Loire rassemble traditionnellement les membres du bureau régional et les représentants des partenaires.

Ce 20 janvier 2022, le nombre de participants s'est limité à 25 personnes compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie du COVID. En introduction, le président AICVF région Bretagne-Pays de la Loire Thierry Jahier a présenté en son nom et ceux du bureau, ses vœux d'une bonne année 2022 aux participants.

Il a ensuite rappelé les principales actions menées au niveau du bureau AICVF national, notamment les travaux de l'équipe du comité technique relatifs à la RE 2020, la modernisation et numérisation de la revue CVC accessible à tous les membres, le développement des relations avec l'enseignement des filières BTS au Master avec le prix AICVF bac+2/+3, l'amélioration de l'accès à Assoconnect pour les inscriptions et le règlement des cotisations, les événements confort d'été et DPE organisés par le comité colloque. Une commission formation va être prochainement lancée.

Au niveau régional, ont pu être organisés au cours de l'année 2021 : un webinar QAI en février, des déjeuners de déconfinement en juillet, les «Energy Pétaques Awards» en septembre, une réunion technique et conviviale en septembre au Futuroscope organisée avec les régions Poitou-Charentes et Val de Loire-Centre, et une réunion sur les thématiques CEE DPE au lycée Gaspard Monge-La Chauvinière, nouvellement Membre Personne Morale Bac+2/+3 AICVF.



■ 4 partenaires pour des événements particuliers (réunion du 17 septembre 2021 au Futuroscope).
Membres Personne Morale Enseignement Bac +2/+3 AICVF de la région Bretagne-Pays de la Loire :

- IUT de NANTES
- IUT de RENNES
- Lycée Pierre Mendès-France de Rennes,
- Lycée Monge-La Chauvinière de Nantes

Membres Personne Morale OR AICVF de la région Bretagne-Pays de la Loire :

- Société Ventilairsec (VMI Technologies)
- Société EL2D (EL2D-Erreca-In Situ)

Pour 2022, le bureau travaille sur l'organisation de plusieurs événements qui seront précisés sur le site régional et dans la newsletter régionale diffusée aux membres. Entre

autres, visite de LHYFE, 1er producteur d'hydrogène par électrolyse de l'eau de mer, assemblée générale régionale en mars, réunion technique sur les PAC gaz à absorption, visite du lycée de Nort-sur-Erdre utilisant des énergies prévisibles, réunions techniques sur la RE2020, les EPA en septembre à La Baule, etc.

Thierry Jahier a ensuite remercié les partenaires pour leur soutien et leur fidélité

en leur rappelant qu'ils peuvent être porteurs de sujets de réunion technique par leur spécificité technique et leur réalisations.

La fin d'après-midi s'est terminée par un partage convivial de galettes de rois et d'échanges, dans le respect des gestes barrières. ●

Marc Perrochaud,
Membre du bureau AICVF Bretagne-Pays de la Loire



Le nombre de membres adhérents AICVF de la région Bretagne-Pays de la Loire est de 177 en début 2022.

Soutiennent les actions menées en Bretagne-Pays de la Loire :

- 33 partenaires annuels dont un nouveau pour 2022, la société Sakkarah,
- 12 partenaires spécifiques pour les «Energy Pétaque Awards»,

Tendances

Bâtiment et cadre de vie

Comment harmoniser les enjeux de sobriété foncière et énergétique, et répondre à la demande de logements qui s'exprime majoritairement vers l'habitat individuel ? Durant l'été 2021, un groupe de travail pluridisciplinaire, animé par le président du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres experts, et auquel participait le Pôle Habitat FFB, a présenté sa vision de l'habitat individuel dans un rapport remis à la ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique chargée du logement. Dans son approche globale, le rapport diagnos-

tique la production de logements neufs individuels, le parc existant, les souhaits du client, et les propositions partagées entre l'intensification urbaine douce, le développement d'une offre intégrant les enjeux de sobriété foncière, et une demande clients qui reste constante dans ses aspirations majoritaires à habiter dans sa maison. La tendance à vouloir habiter dans des villes moyennes ou des communes de moindre densité, lesquelles occupent



les ¾ de notre territoire, ne rejoint pas entièrement la vision d'une urbanisation plus dense, optimisant l'occupation foncière et dont les avantages en termes de consommations énergétiques et de mobilité sont les arguments essentiels. ●

Un plafond CO₂

300 gCO₂eq/KWh est l'émission maxi à ne pas dépasser, imposée par le décret publié au JO du 6 janvier 2022. Il condamne, à partir du 1er juillet prochain, de choisir ou de prescrire un équipement fioul ou charbon pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire en résidentiel comme en tertiaire neuf

ou rénovation. L'objectif qui en résulte est évidemment de privilégier les systèmes électriques thermodynamiques et hybrides, les réseaux de chaleur ou la biomasse, qui devront toutefois veiller à respecter cette nouvelle directive. Les possesseurs d'équipements anciens, fioul ou charbon, pourront continuer à utiliser et main-

tenir en état leurs appareils, jusqu'à ce qu'ils cessent de fonctionner. Les matériels à combustion n'ont pas dit leur dernier mot, dès lors qu'ils seront alimentés en gaz, ou encore avec un biocombustible liquide (tels que le biofioul) et qu'ils respecteront le plafond d'émission de 300 gCO₂eq/KWh PCI. ●

Efficacité CEE

Selon CertiNergy & Solutions, les économies d'énergie réelles ont représenté moins de 50 % du total des économies d'énergie comptabilisées par le dispositif CEE. Un enjeu prioritaire de la 5^e période CEE sera le rapprochement des primes CEE et des économies d'énergie réelles résultantes. Une révision des fiches standardisées, notamment liées à l'isolation (combles et toitures, murs, planchers) et au calorifugeage des réseaux hydrauliques

de chauffage et ECS en bâtiments résidentiels n'interviendra qu'au mois de mai 2022. Un contrôle qualité visant les effets d'aubaine ou des défauts de réalisation sera renforcé pour passer de 63 000 contrôles prévus en 2022 à 174 000 contrôles d'ici 2025 sur 45 fiches d'opérations représentant 95 % des volumes de CEE délivrés. La décarbonation reste un enjeu essentiel et la cinquième période oriente en conséquence ses obligations vers

les modes de chauffage de type PAC ou biomasse, en écartant les chaudières gaz. La quatrième période CEE a pris fin le 31 décembre dernier. La cinquième qui suivra n'est pas sans inquiéter dans ses travaux préparatoires et son calendrier d'application, comme l'exprime dans sa tribune Jonathan Lanez - Directeur Réglementation, Qualité & Marché de CertiNergy, qui marque les inquiétudes que suscitent le démarrage de cette 5^e période CEE. ●

Une semaine sur le climat

Début décembre dernier, au Grand Rex à Paris, avait lieu la Semaine de la chaleur renouvelable. Marquées par une grande affluence, ces journées avaient pour objectif de présenter les mesures attendues pour un dévelop-

pement de la filière et préciser la place centrale qu'elle doit occuper dans la nouvelle Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC).

Objectifs et résultats

La chaleur produite équivaut à près

de la moitié des 1562 TWh consommés en France, soit 669 TWh produits, avec le gaz pour 40 %, 18 % d'électricité, 19% de pétrole et de charbon et presque 23 % d'EnR, (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, biogaz,



valorisation énergétique des déchets, chaleur de récupération). Ces dernières, qui représentent une part majeure dans les objectifs de neutralité carbone, sembleraient considérées comme secondaires dans les orientations stratégiques, davantage portées sur le modèle électrique réputé sans carbone.

Des souhaits d'orientation

C'est sous cet angle que l'ADEME, AMORCE, la FEDENE, le SER et d'autres organismes professionnels dont Via Séva, le CIBE, l'AFPG, l'ATEE et Enerplan présentent les solutions qu'ils préconisent pour une accélération des usages de la chaleur EnR et combler le retard sur les objectifs de développement fixés à 38 % de chaleur renouvelable en 2030 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. 70 % de la chaleur produite est utilisée par le bâtiment, 327 TWh pour le résidentiel et 123 TWh en tertiaire. Cette assemblée de la chaleur renouvelable a voulu rappeler le lien qui unit construction, bâtiments existants, avec l'objectif national 2030 de 50 % de chaleur renouvelable ou de récupération afin de

coller à l'objectif 2050 d'une production à quasi 100 % de la chaleur EnR, ce qui présuppose une accélération de la production et récupération pour atteindre l'objectif 2030, sans parler de l'horizon 2050. En 2020, la production de chaleur renouvelable s'est élevée de 12 TWh.

Quatre priorités et huit propositions

En premier lieu, les 17 TWh/an nécessaires pour atteindre 50 % de chaleur renouvelable ou de récupération en 2030 sont atteignables si on les accompagne des réductions de consommation d'énergie proposées par le Pacte Vert européen. S'y associaient d'autres mesures qu'il ne nous sera pas possible de voir dans le détail. Seconde priorité, ancrer les projets de réseaux de chaleur renouvelable dans les tissus locaux semble pertinent pour faire basculer l'utilisateur vers des modes de chauffage vertueux. Une exonération des taxes et cotisations foncières des réseaux et entreprises de production de chaleur vertueuse est demandée pour y contribuer. Viennent en suivant, la nécessité de renforcer et compléter

les mesures de soutien existantes et de revoir à la hausse l'enveloppe du Fonds chaleur. Le dispositif MaPrimeRénov est l'instrument principal de soutien de la chaleur renouvelable dans le secteur de l'habitat individuel et collectif. Chaleur Renouvelable souhaite le voir inscrit dans une trajectoire budgétaire à 5 ans de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Une bonification des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les projets vertueux et leur cumul aux aides du fonds chaleur s'accorderait avec la pérennisation de l'aide au fonds de décarbonation accordée à toutes les filières de production de chaleur renouvelable et de récupération. Voilà, résumées brièvement les suggestions appuyées des organisateurs de la semaine de la Chaleur Renouvelable dont il est possible de retrouver le déroulement en tapant www.syndicat-energies-renouvelables.fr ou www.amorce.asso.fr/evenement/semaine-de-la-chaleur-renouvelable-2021 sur votre moteur de recherche pour être dirigé sur tout le contenu de ces journées. ●



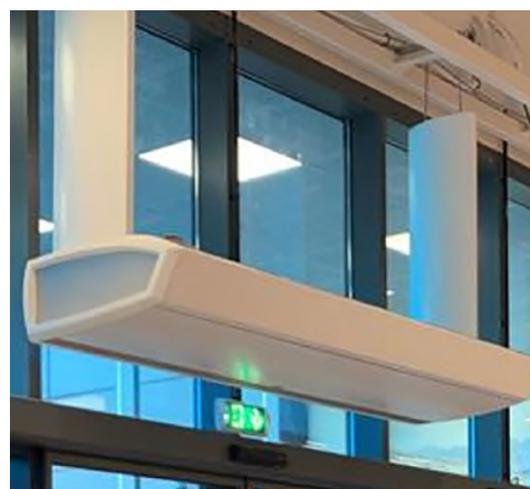
Nouveautés du mois

Rideau d'air et Séparateur climatique de confort Biddle

On les a appelés longtemps rideaux d'air chaud, avant qu'ils montrent leurs qualités d'assainisseur ou de purificateur d'air et prennent place en de multiples applications industrielles, commerciales et médicales, sur tous types de bâtiments. Le modèle SR de **Biddle** se distingue par sa capacité à enregistrer tous ses paramètres de fonctionnement pour en restituer un rapport HVAC. La gamme peut fonctionner, ou venir en complément d'une installation de confort en ventilo-convecteurs, de cassettes ou aérothermes pouvant être proposés par la marque. En combinant

quatre technologies : I-sense mesure les températures au niveau de l'ouverture.

La régulation automatique CHIPS calcule les réglages les plus économes et la séparation climatique optimale est créée grâce aux technologies de l'épaisseur variable (CA) et du redresseur de jet, et b-touch, intégré en modbus à une GTC, permet un contrôle à distance par un module b-connect. Régulation auto active. Grace à la technologie brevetée i-sense les températures autour de l'ou-



verture sont mesurées en permanence, ce qui garantit un niveau d'économies et de confort maximal. www.biddle.fr